

Albens, le 21 octobre 2011

CAISSE DES ECOLES

REUNION DU 20 OCTOBRE 2011

Convocation du 04 octobre 2011

PRESENTS : ANDRE C. – GINET R. – THOMAS M. – GERBELOT M. – LAPERRIERE M. – PLOTTIER P.
HUMBERT N. – CARLES SALMON N. - DEJEUX S. – GINET C. – PAULAIS JJ.
ABSENTS OU EXCUSES : GIROUD C. – GROS P. – BRAUER F. - RASSAT JC. - RISOUL B

PRESENT A TITRE CONSULTATIF : THEVENIN N. - FALDA L. - MARIN CUDRAZ A. – MARTINEZ A.
ABSENTS OU EXCUSES A TITRE CONSULTATIF : AZZALIN F. – POLAK F. – PONCET T.

Monsieur le Président étant excusé, la Présidence de l'Assemblée est assurée par le Vice Président.

I – VIREMENTS DE CREDIT BUDGETAIRES : DECISION MODIFICATIVE N°1

Compte tenu des dépenses réalisées et engagées il convient d'ajuster les crédits nécessaires par les virements suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60623 : Alimentation	- €	5 300,00 €	€	- €
D-6063 : Fournitures d'entretien et de petit équipement	300,00 €	- €	€	- €
D-6156 : Maintenance	670,00 €	- €	€	- €
D-6288 : Autres services extérieurs	2 350,00 €	- €	€	- €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 320,00 €	5 300,00 €	€	- €
D-6411 : Personnel titulaire	5 827,00 €	- €	€	- €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	5 827,00 €	- €	€	- €
D-658 : Charges diverses de gestion courante	- €	9 147,00 €	€	- €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	- €	9 147,00 €	€	- €
R-70882 : Vente de repas	- €	- €	€	5 300,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	- €	- €	€	5 300,00 €
Total FONCTIONNEMENT	9 147,00 €	14 447,00 €	€	5 300,00 €
Total Général		5 300,00 €		5 300,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité de la Caisse des Ecoles décide :

- **D'accepter** ces virements de crédits ;
- **De donner pouvoir** à Monsieur le Président de la Caisse des Ecoles pour accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet.

II – TARIFS DE LA CAISSE DES ECOLES 2010

1. Cantine : le Comité de la Caisse des Ecoles fixe les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2012 de la manière suivante :

- 4.20 € par repas pour les enfants,
- 2.00 € par repas pour les enfants allergiques,
- 6.50 € par repas pour les enseignants (inscriptions normales et exceptionnelles)

- 5.80 € par repas pour les inscriptions exceptionnelles (achat de tickets)
- 2.90 € par repas pour les enfants allergiques, inscriptions exceptionnelles (achat de tickets)

2. Garderie scolaire : Les tarifs votés à compter du 1^{er} janvier 2008 restent inchangés et sont les suivants :

- 1.00 € jusqu'à $\frac{3}{4}$ d'heure de présence en garderie,
- 1.50 € au delà de $\frac{3}{4}$ d'heure de présence,
- La garderie périscolaire de 11 h 30 à 12 h reste gratuite.

3. Surveillance dans les cars scolaires : le Comité de la Caisse des Ecoles fixe la participation aux frais de surveillance dans les cars à 9.30 € par enfant et par mois.

Le Comité de la Caisse des Ecoles donne tous pouvoirs à Monsieur Le Président pour l'ensemble des formalités nécessaires en vue de l'application de ces nouvelles dispositions.

III – DETERMINATION DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE POUR LES PRIMES DE FIN D'ANNEE

Le calcul du montant global des primes de fin d'année pour le personnel des écoles fait apparaître un besoin de crédit global de 14 500 € au maximum pour 17 agents. Pour information, la prime 2010 correspondait à 90 % du salaire brut des agents.

Après en avoir délibéré, le Comité de la Caisse des Ecoles décide :

- **D'approuver** le montant global de 14 500 € au maximum ;
- **De donner pouvoir** à Monsieur le Président de la Caisse des Ecoles afin de prendre les arrêtés nécessaires au versement de la prime aux agents.

IV – CREATIONS DE POSTES

Petit rappel sur les évolutions qui ont eu lieu depuis le 9 mai dernier : un animateur a été nommée sur un poste à 28 heures, les 29 heures occupées précédemment ont été réaffectées sur les temps forts de la journée, dans un premier temps sous forme de CDD et ce jusqu'à fin décembre 2011. Ce fonctionnement a fait ses preuves, il est possible aujourd'hui de pérenniser ces 3 postes.

Un 1^{er} poste d'adjoint technique qui vient en renfort sur le temps de midi en surveillance cour à l'école maternelle et ménage en maternelle le soir.

Un 2^{ème} poste d'adjoint technique qui vient en renfort à l'équipe de cantine de l'école primaire et en ménage primaire le soir.

Et enfin un 3^{ème} poste d'adjoint d'animation qui s'occuperait des garderies matin, midi et soir.

Après délibération, le Comité de la Caisse des Ecoles :

- Accepte la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à savoir 14 heures hebdomadaires annualisées.
- Accepte la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à savoir 14 heures hebdomadaires annualisées.
- Accepte la création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet à savoir 15 heures hebdomadaires annualisées.
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires et notamment les déclarations de vacance de poste auprès du Centre de Gestion de la Savoie et la mise à jour du tableau des effectifs.

V.1 – MISE A DISPOSITION D'UN ADOINT ADMINISTRATIF A LA CAISSE DES ECOLES

La Commune d'ALBENS emploie un agent administratif à temps non complet (base 26 heures par semaine) mis à disposition depuis mars 2003 à la Caisse des Ecoles après accord de la commission administrative paritaire. Cette mise à disposition doit être renouvelée pour une période de 3 ans du 10 mars 2012 au 10 mars 2015. L'avis a été demandé à la commission administrative paritaire.

Sur ces 26 heures, l'agent travaillant à temps partiel 50 %, 13 heures sont affectées à l'école primaire pour les besoins en bibliothèque.

Le Comité de la Caisse des Ecoles accepte la proposition de la Commune de renouveler cette mise à disposition à la Caisse des Ecoles en donnant tous pouvoirs au Président pour l'accomplissement des formalités nécessaires.

V.2 - MISE A DIPOSITION D'AGENTS A LA BIBLIOTHEQUE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE.

La convention passée entre la Caisse des Ecoles et l'Ecole Primaire pour définir les conditions de l'intervention de l'agent – Nathalie THEVENIN – à la bibliothèque doit être renouvelée pour la même périodicité que la convention de mise à disposition par la Commune.

Le Comité de la Caisse des Ecoles accepte :

- le renouvellement de la convention entre la Caisse des Ecoles et l'Ecole Élémentaire pour l'intervention de l'agent communal en bibliothèque de l'école élémentaire
- de donner pouvoir au Président pour l'accomplissement des formalités nécessaires.

VI – REMBOURSEMENT DES TICKETS DE Garderie NON UTILISES ET DESTRUCTION DES STOCKS D'INVENDUS

Depuis le mois de juin dernier, le logiciel de facturation cantine et garderie est en place. La facturation est plus lisible, elle est envoyée en fin de mois, les parents paient donc les repas et jours de garderie réellement consommés.

Ce logiciel permet ainsi au personnel un peu plus de souplesse quant aux inscriptions garderie notamment. L'utilisation des tickets n'est plus d'actualité, la garderie ne fonctionne donc plus avec des tarifs majorés.

Au vu de ces dispositions, le comité de la caisse des écoles propose aux parents un remboursement des tickets de garderie (tarif majoré) non utilisés ainsi que la destruction des stocks existants.

Au vu de ces dispositions et après en avoir délibéré, le Comité de la Caisse des Ecoles

- approuve le remboursement des tickets de garderie non utilisés jusqu'au 31 janvier 2012
- accepte la destruction des stocks de tickets de garderie non utilisés
- et donne pouvoir à Monsieur le Président pour l'accomplissement des formalités nécessaires.

VII – SPECTACLE DE NOEL A L'ECOLE MATERNELLE

Pour cette année, les enseignants de l'école maternelle ont choisi pour spectacle de Noël, « la folle aventure du clown Barbiche », spectacle de magie clownesque avec animaux interprété par la compagnie Crescendo.

Ce spectacle durera environ 50 minutes et se déroulera dans la salle de motricité de l'école maternelle le vendredi 9 décembre 2011 pour un coût de 550 € TTC

Après en avoir délibéré, le comité de la caisse des écoles approuve ce choix de spectacle et donne pouvoir à Monsieur le Président pour l'accomplissement des formalités nécessaires et notamment la signature de la convention à intervenir entre la compagnie Crescendo et la caisse des écoles.

VIII – SITO A : COLLECTE SELECTIVE DE BIODECHETS A LA CANTINE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, le SITO A, compétent en matière de gestion des déchets sur notre territoire, a l'obligation de réduire les déchets destinés à l'incinération ou l'enfouissement ainsi que le tonnage par habitant. En collaboration avec l'ADEME, il s'est engagé dans un programme local de prévention des déchets. Contact a été pris avec le collège d'Albens qui a été l'un des premiers à donner son accord, pour collecter les bio-déchets. Ces bio-déchets, via une filière de méthanisation agricole, vont produire du compost de qualité mais aussi du méthane (source d'électricité et de chaleur).

En juin dernier, le collège nous sollicitait pour nous associer à cette démarche.

Un contact a été pris avec le SITO A, qui pour sa part avait démarché uniquement les collèges et lycées de son territoire. Le SITO A ne voit pas de problème à associer la cantine de l'école élémentaire à cette collecte dans la mesure où les locaux sont les mêmes que le collège (utilisation des mêmes conteneurs et mêmes points de collecte).

Par contre le SITO A insiste sur la sensibilisation des enfants à réduire la quantité des déchets produits : cette collecte des bio-déchets s'accompagne d'une campagne de sensibilisation :

plaquettes d'informations, formation du personnel et des enfants sur le temps cantine, et possibilité de visiter le GAEC « Les Chatelets » à Gruffy.

A ce jour la collecte est effective les containers sont en place à l'entrée de notre réfectoire et le SITO A a déjà fait une démarche dans les classes élémentaires.

IX – AFFAIRES DIVERSES.

Nous apprenons la démission de Monsieur François BRAUER de son poste de délégué DDEN et de sa délégation du Préfet au sein de la Caisse des Ecoles.

Nous remercions vivement Monsieur François BRAUER pour son dévouement et son travail au sein de notre caisse des écoles depuis de nombreuses années.

Un courrier a été adressé à l'Union des délégués départementaux de l'éducation nationale et au Préfet afin de les informer de cette démission.

A ce jour nous attendons une nouvelle nomination préfectorale au sein de la Caisse des Ecoles.

La séance est close à 20 heures.



**Christian ANDRE
VICE PRESIDENT
DE LA CAISSE DES ECOLES**